

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Band: 20 (1912)

Heft: 7

Rubrik: Nouvelles de l'activité des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

trices; mais l'empreinte des doigts est invariable; elle est — on l'a dit — la signature de celui qui l'a faite.

Toutes les surfaces, mais particulièrement le papier et le verre, conservent la trace des doigts — même propres — qui s'y sont posés. La persistance de ces traces est due au dépôt extrêmement léger, et presque toujours invisible à l'œil nu, de matières grasses provenant de la transpiration. Ces sudorates qui viennent sourdre en gouttelettes infiniment petites à l'orifice des glandes sudoripares, reproduisent les dessins papillaires digitaux; et c'est à l'aide de révélateurs spéciaux qu'on fait surgir de surfaces, qui paraissent nettes à première vue, l'empreinte qui accuse le contact, même très ancien, d'une main humaine.

On trouve dans les annales judiciaires de remarquables exemples d'assassins découverts et identifiés grâce aux empreintes digitales, laissées sur une vitre, sur un papier, sur une bouteille.

Afin de comparer les empreintes trouvées sur les objets, on prend celles des individus suspects et de tous les repris de justice en général. Pour obtenir ces dactylogrammes, on fait appliquer légèrement la pulpe digitale sur du papier enfumé, et on le fixe ensuite au vernis. Ces empreintes diffèrent d'un doigt à l'autre, et, chose extraordinairement importante, elles diffèrent aussi chez chaque individu; elles sont immuables depuis le bas âge jusqu'à la vieillesse la plus avancée, et leurs particularités constituent donc presque une certitude d'identité. On a prétendu que la chance d'erreur serait d'environ 1 sur 60 milliards! Aussi n'est-il pas étonnant que les cambrioleurs professionnels portent aujourd'hui des gants pendant leur travail, afin de ne pas laisser une trace de leur passage, aussi sûre que s'ils avaient appliqué leur signature sur quelque coffre-fort dévalisé par eux.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Chaux-de-Fonds. Samaritains. — *Hiver 1911 à 1912.* La section des samaritains de la Chaux-de-Fonds s'est efforcée durant cet hiver de remplir ponctuellement le programme d'activité qu'elle s'était tracé au début de la saison.

Un cours de samaritains organisé dès le commencement d'octobre, et dont M. le Dr Monnier avait bien voulu prendre la direction, réunissait une cinquantaine de participants qui suivirent très régulièrement les leçons, tant théoriques que pratiques; ces dernières étaient dirigées par nos dévoués monitrices et moniteurs. Ce cours s'est terminé le 25 janvier par un examen auquel le public, qui était invité à y assister, répondit nombreux; les élèves donnèrent toute satisfaction à MM. les docteurs présents, délégués de la Croix-Rouge et de l'Alliance suisse des samaritains. Durant tout le cours, l'entrain et la bonne volonté n'ont cessé d'animer les

leçons et notre section a eu le plaisir de voir son effectif s'augmenter d'une quarantaine de nouveaux membres qui, nous l'espérons, suivront nos exercices mensuels et autres avec le même zèle et la même assiduité que durant le dernier cours. Notre section avait également décidé l'organisation d'un concert dont le produit serait destiné à former un premier fonds pour l'achat d'une tente-abri, objet de ses rêves depuis longtemps. Ce concert, que d'abord nous voulions modeste, s'est peu à peu transformé au cours des différentes démarches en un véritable concert artistique, grâce surtout au concours de M. Willy Perret, de Genève, jeune virtuose de 13 ans et neveu de notre dévoué membre honoraire M. Albert Perret, auquel nous adressons encore ici nos remerciements très sincères pour sa généreuse initiative. La Musique des cadets et le Groupe lyrique de notre ville augmentaient

encore l'éclat de ce concert dont tous les numéros furent aussi chaleureusement applaudis qu'ils le méritaient par le public nombreux et sympathique qui remplissait le Temple français le 11 février. Outre la satisfaction complète que nous procurait la réussite de cette tentative, nous avons encore celle de pouvoir jeter un regard confiant vers l'avenir.

Afin de permettre aux membres de resserrer les liens qui les unissent, la section avait organisé le 25 février, à Bel-Air, une soirée fort bien réussie durant laquelle la plus franche gaieté ne cessa de régner.

Dans notre dernière assemblée générale, nous avons entendu un rapport très intéressant de M. Ch. Sauser, notre président, sur l'activité du dernier exercice et différents autres rapports qui nous firent constater une fois de plus combien notre société est appréciée du public; aucune fête ne s'organise plus sans qu'il ne nous soit fait appel.

Voici la nouvelle constitution du Comité :

Président: M. Alfred Røemer,
 Vice-président: M. Charles Sauser,
 Secrétaire: M^{lle} Angèle Buffat,
 Vice-secrétaire: M^{lle} Cécile Isler,
 Caissière: M^{lle} Berthe Rauser,
 Chef du matériel: M. E. Luthy,
 Président de la commission technique:
 M. C. Morel,
 I^{er} assesseur: M^{lle} Alice Morgenthaler,
 II^e » : M. Edmond Jacot.

Lausanne. Société de samaritains. — Pendant l'hiver de 1911, un cours de pansements aux blessés avait été donné à Lausanne par M. le D^r Guisan, sous les auspices de la section de Lausanne de la Croix-Rouge suisse. Ce cours, bien fréquenté, fut suivi d'un examen satisfaisant.

Sur la demande de quelques dames qui avaient suivi ce cours, M. le D^r Guisan a bien voulu donner, cet hiver 1911—1912, un second cours consacré plus spécialement aux soins à donner aux malades à domicile. 54 dames y ont pris part avec assiduité et ont reçu, après examen présidé par M. le D^r Neiss, un diplôme de la section vaudoise de la Croix-Rouge. — Désireuses de maintenir et d'augmenter leurs connais-

sances dans ce domaine, en même temps que de leur fournir un but pratique, ces dames viennent de se constituer en une section de l'Alliance des samaritains suisses, dépendant de la Croix-Rouge vaudoise.

Cette section débute avec 37 membres, dont le Comité est composé d'une présidente (M^{me} Quinche), d'une caissière (M^{lle} Cowthorpe), d'une secrétaire (M^{lle} Bergier) et d'un membre adjoint chargé de s'occuper du matériel (M^{me} Durussel).

M. le D^r Guisan a gracieusement consenti à prendre la direction de la société. Outre les nouveaux cours qu'il donnera et les exercices auxquels il présidera, il a accordé aux membres de la section un privilège précieux et sans précédent, croyons-nous: ces dames, par groupes de deux, assisteront et même prendront part, trois fois par semaine, aux soins donnés aux malades de la Polyclinique universitaire. Inutile de dire avec quel empressement fut accueillie cette proposition qui offrira de nombreuses occasions de s'exercer dans la pratique des pansements.

Il nous semble que cette innovation contribuera puissamment à entretenir chez les samaritains l'intérêt pour leur œuvre modeste, et nous en exprimons notre vive gratitude à notre honorable directeur. *(Comm.)*

Vallorbe. Fusion des sections de la Croix-Rouge et des samaritains. — Cette fusion a été votée par les deux sections le 19 février 1912, et le nouveau comité vient de se constituer comme suit:

Président: M. Schauenberg, contre-maitre.
 Vice-Président: M. Ador, pharmacien.
 Secrétaire: M^{lle} Mathilde Jaillet.
 Caissière: M^{lle} Jeanne Goy.
 Matériel: M^{me} Martin-Grobet.
 Membres: M^{me} Grobet-Junod et M. le D^r Eperon.

Au moment où celui-ci prend possession de son mandat, nous pensons intéresser vos lecteurs et tout spécialement les membres des sociétés intéressées en donnant quelques renseignements sur l'activité de l'une et l'autre des sociétés, durant l'exercice écoulé et sur les causes qui ont amené la société de la Croix-Rouge à proposer la fusion des deux sections.

Rappelons tout d'abord que la société des samaritains a été fondée dans le courant de l'été 1909 avec un effectif de 30 membres, et la Croix-Rouge en décembre de la même année avec 96 membres.

Du rapport du Comité des samaritains sur l'exercice 1911, nous extrayons les renseignements suivants :

1. L'effectif à ce jour est de 39 membres, contre 40 l'année dernière.

2. Indépendamment de l'assemblée générale, le Comité a tenu 4 séances pour régler les différentes questions administratives de la société et surtout l'élaboration des programmes pour exercices en campagne et cours des samaritains.

L'état des finances n'est pas brillant, le solde actif au 1^{er} janvier n'étant que de 33 fr. 40. Cela tient à trois causes principales : a) Effectif des membres beaucoup trop faible ; b) Subvention de la Caisse centrale pour les exercices en campagne trop minime comparativement aux frais qui en résultent, et c) achat de matériel. Il est de toute nécessité de posséder un bon et suffisant matériel, si l'on veut permettre aux membres qui ont reçu une instruction théorique de la mettre en pratique. La dépense de ce chef a été de 206 fr. 80 ; elle serait sensiblement supérieure sans la bienveillante générosité d'un de nos membres, M. Ernest Ador, pharmacien, qui a fait don à la société d'un matériel complet de pansement. Qu'il reçoive ici l'expression de toute notre reconnaissance et nos bien sincères remerciements.

Préalablement à cette généreuse intervention, nous avons fait appel à la Société de la Croix-Rouge pour une subvention de 50 fr. qu'elle s'est empressée de nous octroyer.

4. Le matériel dont il est fait mention ci-dessus consiste en une caisse complète de matériel de pansement, deux brancards et divers objets utilisés pour les cours de samaritains. Il est donc déjà bien suffisant pour rendre de grands services, non seulement en cas de malheurs publics, mais à la population dans bien des circonstances. Tout récemment, du reste, nous avons eu le plaisir de prêter un de nos brancards pour transporter plus confortablement un malade à l'occasion d'un changement d'appartement.

Le but principal de la société étant la constitution d'un corps apte à donner les premiers soins aux malades, le Comité y a consacré toute son activité.

A cet effet, et seulement pour l'année 1911, il a fait donner 2 cours pour samaritains et organisé un exercice en campagne.

Le premier a été donné par M. le D^r Eperon et suivi par 25 dames et demoiselles et 3 messieurs. L'examen final, à la suite duquel 22 diplômes ont été délivrés, a eu lieu par M. le D^r Rochaz, d'Orbe. Le deuxième a été donné par M. le D^r Kampmann et suivi par 20 dames et demoiselles. Il s'est terminé le 13 février de cette année par l'examen auquel a également procédé M. le D^r Rochaz ; 18 diplômes ont été délivrés.

La Société des sous-officiers nous a très amialement invité à prendre part à un de ses exercices en campagne. Dans le but de permettre à nos membres de mettre en pratique les connaissances théoriques acquises aux cours et heureux d'une si bonne occasion, nous nous sommes empressés d'accepter et c'est sous la direction de M. le D^r Eperon que samaritaines et samaritains accomplirent des prodiges de vaillance. L'organisation d'autres courses avait été prévue, mais des circonstances indépendantes de toute volonté en ont empêché l'exécution.

Une seule ombre au tableau : Si le Comité se plaît à constater la bonne fréquentation des cours, par contre, il regrette profondément la faible participation aux courses.

6. Le morceau de résistance était la discussion sur le projet de fusion des deux sociétés, Samaritains et Croix-Rouge, présenté par cette dernière. Cette proposition est motivée en tout premier lieu par la question pécuniaire et ensuite par le fait que, dans une localité comme Vallorbe, leurs activités respectives se rapprochant du même objet, le travail en commun est tout indiqué. Si cette heureuse entente n'était pas intervenue, il se serait produit par la suite une sorte de rivalité dont les conséquences auraient certainement provoqué l'anéantissement de celle des sociétés la moins heureuse en matière financière. C'est ce que les membres ont fort bien compris et on ne peut que les féliciter de leur sage décision.

Il faut espérer que tous les membres des Samaritains ne faisant pas encore partie de la Croix-Rouge voudront bien continuer à verser leur cotisation en faveur de cette dernière.

La fin de ce rapport est consacré aux remerciements.

Croix-Rouge. — L'effectif à ce jour est de 80 membres, donnant une recette de 206 fr. pour cotisations annuelles.

L'état de la caisse est très réjouissant. Il accuse aux recettes la somme de fr. 316.07 et aux dépenses celle de . . . » 44.61 laissant un solde actif de . . . fr. 271.46

A part l'assemblée générale, le Comité s'est réuni 2 fois pour liquider des questions administratives et préparer le projet de fusion avec la Société des samaritains. En outre, il s'est vivement intéressé à l'activité de la Société des samaritains et a subsidié cette dernière pour lui permettre l'achat d'un matériel indispensable à l'instruction de ses membres et propre à rendre de grands services en cas de malheurs publics. Il est arrivé à sa connaissance que des déshérités de la fortune n'ont pu se faire transporter dans un établissement hospitalier de la contrée au moyen de la voiture ambulance, mise gratuitement à la disposition de chacun, grâce au coût du transport.

Désireux de remédier dans la mesure du possible à cet état de chose fort regrettable, le Comité a décidé en principe de s'y intéresser, selon ses moyens et en la forme qu'il jugera opportune pour éviter des abus.

Laissant à la Société des samaritains l'organisation des cours pour la formation d'un personnel pour soigner les malades, son activité dans une localité de 4000 habitants se trouve un peu réduite, ses efforts tendaient surtout à la constitution d'un fonds permettant de subventionner les corps organisés pour les secours sanitaires volontaires et de venir en aide aux malheureuses victimes que tant de catastrophes plongent dans la misère.

Tel est donc le bilan d'activité de cette jeune section dont la fondation remonte au 24 décembre 1909.

Au début de cet exposé, nous vous informions de la fusion des deux sociétés et de la nomination du nouveau Comité chargé de conduire les destinées de la Société de la Croix-Rouge, section de Vallorbe.

Sans forfanterie aucune, nous savons que la confiance que nous avons témoignée en acceptant cette fusion ne sera pas démentie et que nous pouvons d'ores et déjà compter sur l'entier dévouement de ce nouveau Comité pour développer toujours plus ces deux institutions. Toutefois, qu'il nous soit permis d'exprimer le vœu que l'on continue à vouer une attention toute spéciale aux cours pour soins à donner aux malades, qui ont donné de si bons résultats jusqu'à maintenant.

La valeur de ces cours, tant au point de vue privé qu'à celui des services que l'on peut rendre à son prochain, est inappréciable et nulle autre localité ne possède plus le besoin d'avoir un personnel sanitaire absolument à la hauteur de sa tâche, étant donné qu'elle n'a pas le privilège d'être dotée d'un de ces établissements hospitaliers qu'on appelle « Infirmierie », et même, si un an de grâce venait à combler cette lacune, quel beau champ d'activité nos bonnes samaritaines auraient en mettant au service des pauvres deshérités toutes leurs connaissances et leurs soins dévoués.

Cette description de l'activité des deux sociétés établit surabondamment leur raison d'être; il ne nous reste qu'à les féliciter pour le travail accompli et les recommander au bienveillant appui de chacun. *(Comm.)*

Alliance des gardes-malades, section de Neuchâtel. — Dans sa séance du 12 juin, le Comité de la section a admis dans la catég. B:

M^{lle} Weber, Marie, 1877, infirmière, à Genève.

Sont candidats :

M^{lle} Favéy, Marguerite, 1877, infirmière, Morges,

» Elsner, Mina, 1876, infirmière, Neuchâtel,

» Buhler, Louise, 1884, infirmière, Corsier.

» Fischer, Cath., 1880, releveuse, Neuchâtel.

M. Cachelin, William, 1888, infirmier, Neuchâtel.

La Secrétaire: Sœur *Maria Quinche*.